

INFORMATION HÉBERGEMENT FOYER-LOGEMENT DES APPRENTIS DE LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT CAEN

Le foyer-logement des apprentis situé au 6 rue Claude Bloch (à 400 m du Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie) est ouvert en priorité aux apprentis mineurs. Il est accessible par une carte d'accès transmise par le Pôle Formation en début d'année.

L'inscription au foyer se fait par l'intermédiaire d'un dossier transmis **à la demande de la famille** par le Pôle Formation. Celle-ci doit être effectuée dès lors qu'une entreprise s'est engagée à recruter l'apprenant en contrat d'apprentissage.

Afin de traiter la demande dans les meilleurs délais, le dossier complet est à retourner par courrier dès que possible à l'attention d'Emmanuelle ANNE. Elle est également à votre disposition pour tout complément d'information : **02.31.46.77.60 - gestion.alternance@fibn.fr**

Dès réception de votre dossier complet, le Pôle Formation s'engage à vous communiquer la suite réservée à votre demande.

TARIF FOYER-LOGEMENT

L'inscription est validée pour la totalité de l'année scolaire 2022/2023.

Le règlement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur le compte bancaire transmis dans le dossier ou par chèque, à l'ordre du CFAI GON.

En cas de paiement par chèque : les 4 premiers règlements de l'année scolaire vous seront demandés et seront encaissés, au fur et à mesure, chaque mois. Le règlement est remis en banque au plus tôt le vendredi qui suit l'alternance concernée.

PENSION COMPLÈTE (Petit-déjeuner + Déjeuner + Dîner + Nuitée) du lundi midi au vendredi midi

Apprenant BAC et BTS : 300€* par mois durant 10 mois

Apprenant CAP : 150 €* par mois durant 10 mois

(Arrivée possible la veille du premier jour de cours : nous consulter)

Lors de votre inscription, deux chèques vous seront demandés :

- **Un de 5 € à l'ordre du CFAI GON** : Carte d'accès pour le restaurant et le foyer-logement
- **Un de 25€* à l'ordre de l'AFACIM** (Association du Foyer-logement des Apprentis du Commerce, de l'Industrie et des Métiers) : cette adhésion est obligatoire pour bénéficier des sorties proposées et de l'ensemble des animations.

Les apprenants peuvent bénéficier d'aides (Action Logement par la CAF, Mobili-jeune ...). **Christelle CARREAU, Chargée d'accompagnement socio professionnel - 07.88.82.13.98**, est à la disposition des familles pour les aider dans leurs démarches.

Le Pôle Formation UIMM Grand Ouest Normandie ne remboursera aucune absence justifiée ou injustifiée.

*tarif **susceptible** d'être modifié